

TABLEAU 2. NOTIFICATIONS À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) DES DÉCISIONS DE L'UE CONCERNANT LES APPROBATIONS DE SUBSTANCES ACTIVES SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES EXPORTATIONS DE PRODUITS HORTICOLES, CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE)1107/2009 ET AU RÈGLEMENT MODIFICATIF (UE) 540/2011

Substance active	Statut de la substance active	Publication	Date du commentaire	Lien
Dimoxystrobine	non-renouvellement	17/03/2023	16/05/2023	Lien
Ipconazole	retrait de l'approbation	10/01/2023	11/03/2023	Lien

**Les substances actives clés sont celles qui sont utilisées/homologuées dans un ou plusieurs pays ACP sur des cultures horticoles fréquemment exportées au niveau régional ou international.*



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market+ mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.